

# Rapport de gestion

*iMio – Comptes 2025*

Conseil d'administration du 24 mars 2026

## Contenu

Introduction.....	3
iMio : un acteur public stratégique au service des Pouvoirs locaux.....	4
iMio en quelques mots.....	4
Nos missions.....	4
Un ancrage territorial massif et une légitimité éprouvée.....	4
Un modèle public responsable et durable.....	5
Gouvernance.....	5
Comptes annuels (article L1523-16 du CDLD).....	8
Bilan - année 2025.....	8
Commentaires à l'actif.....	8
Commentaires au passif.....	10
Compte de résultats.....	14
Commentaires du compte de résultats.....	15
Analyse du REX 2025.....	19
Comparaison par rapport aux objectifs fixés (budget).....	21
Projection sur les 3 prochaines années.....	23
Informations complémentaires.....	25
1. Risques et incertitudes.....	25
2. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....	25
3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.....	25
4. Succursales de la société.....	26
5. Justification des règles comptables de continuité.....	26
6. Utilisation d'instruments financiers.....	26
7. Activités en matière de recherche et de développement.....	27
8. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit.....	30
Les règles d'évaluation.....	32
Frais d'établissement.....	32

Immobilisations incorporelles (Articles 3 :38 à 3 :39 de l'AR du CSA).....	32
Immobilisations corporelles.....	33
Immobilisations financières.....	34
Créances à plus d'un an et à un an au plus.....	34
Stocks et commandes en cours d'exécution.....	34
Placements de trésorerie et valeurs disponibles.....	35
Plus-values de réévaluation.....	35
Subsides reçus en capital.....	35
Provisions pour risques et charges.....	35
Dettes à plus d'un an et à un an au plus.....	35
Devises.....	35
Participations (Article L1523-16 du CDLD).....	36
Quelques indicateurs clés de notre activité.....	37
Évolution du personnel.....	37
Évolution de notre activité.....	38
Effet de la mutualisation.....	39
Conclusions.....	41
Annexes.....	42

## Introduction

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte institutionnel et politique particulier, marqué par le renouvellement des exécutifs locaux et régionaux à la suite des élections, ainsi que par une accélération continue des enjeux liés à la transformation numérique des Pouvoirs locaux. Dans ce cadre, iMio a poursuivi et consolidé son rôle d'acteur public de référence en matière de mutualisation numérique au service des Pouvoirs locaux wallons.

Au cours de l'année, iMio a assuré la continuité et le développement de ses activités, en accompagnant ses membres dans la modernisation de leurs services, le renforcement de leur gouvernance numérique et la sécurisation de leurs systèmes d'information. L'intercommunale a notamment intensifié ses actions de sensibilisation et d'accompagnement à destination des nouveaux élus et des administrations locales, contribuant ainsi à la bonne appropriation des enjeux stratégiques liés à la digitalisation, à la cybersécurité et à la protection des données.

L'activité opérationnelle s'est traduite par la poursuite du déploiement et de l'exploitation de solutions mutualisées utilisées quotidiennement par plusieurs dizaines de milliers d'agents locaux. Les projets menés en 2025 ont confirmé la pertinence du modèle de mutualisation porté par iMio, permettant à la fois une montée en qualité des services proposés et une maîtrise durable des coûts pour les Pouvoirs locaux, malgré un élargissement constant du périmètre fonctionnel.

Sur le plan financier, l'exercice 2025 se clôture sur une situation saine et maîtrisée. Les produits d'exploitation, issus exclusivement des services prestés auprès des membres, ont permis de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement. iMio confirme ainsi son autonomie financière, atteinte depuis cinq exercices, et sa capacité à financer ses activités et ses investissements dans un cadre budgétaire équilibré. La structure financière demeure solide, garantissant la continuité des activités et la poursuite des missions de l'intercommunale.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par une intensification des échanges institutionnels avec les autorités régionales et les organismes partenaires, dans un contexte de réflexion sur l'évolution de la stratégie digitale wallonne et sur la mise en conformité avec de nouvelles obligations réglementaires, notamment en matière de cybersécurité. À cet égard, iMio a poursuivi son rôle de soutien de terrain et de relais opérationnel auprès des Pouvoirs locaux.

En perspective, iMio entend poursuivre le renforcement de ses services mutualisés, consolider son positionnement institutionnel et continuer à accompagner les Pouvoirs locaux face aux défis technologiques, réglementaires et organisationnels à venir. Forte de son ancrage territorial, de son expertise reconnue et de son modèle public durable, iMio dispose des atouts nécessaires pour contribuer pleinement aux objectifs de modernisation, d'efficacité et de souveraineté numérique poursuivis par la Région wallonne.

# iMio : un acteur public stratégique au service des Pouvoirs locaux

## iMio en quelques mots

Créée en 2011 à l'initiative du Gouvernement wallon, iMio est une intercommunale dont la mission est de concrétiser les objectifs de mutualisation définis dans la Déclaration de politique régionale.

Elle vise à soutenir les Pouvoirs locaux dans l'amélioration des services rendus aux citoyens, à favoriser le partage des ressources et des bonnes pratiques, et à contribuer à une gestion publique plus efficiente grâce au numérique.

Depuis sa création, iMio s'est positionnée comme un acteur public de confiance, au service des villes, communes et autres institutions locales, en proposant des solutions numériques mutualisées, durables et adaptées aux réalités du terrain.

## Nos missions

Les actions d'iMio s'articulent autour de quatre missions fondamentales :

1. Organiser et gérer la mutualisation d'un patrimoine commun de solutions informatiques et de bonnes pratiques émanant des Pouvoirs locaux.
2. Accompagner la digitalisation des Pouvoirs locaux par la mise à disposition de solutions métiers intégrées, développées en interne ou acquises via des marchés publics.
3. Agir comme acteur d'interopérabilité, facilitant les échanges entre Pouvoirs locaux, acteurs privés et autres niveaux de pouvoir.
4. Accompagner les Pouvoirs locaux dans la définition de leur schéma directeur IT ainsi que dans la gestion et l'évolution de leur infrastructure informatique.

## Un ancrage territorial massif et une légitimité éprouvée

Quatorze ans après sa création, iMio peut s'appuyer sur des résultats concrets et mesurables :

- \* Une intercommunale authentique, attachée aux valeurs d'intérêt public et aux principes de bonne gouvernance publique.
- \* 445 membres témoignant de la confiance des Pouvoirs locaux et de la pertinence du modèle porté par iMio, représentant :
  - 96 % des communes wallonnes (251 sur 261),
  - 4 provinces,
  - 126 CPAS,

- 18 zones de police,
- 12 zones de secours,
- et d'autres institutions publiques locales.
- \* Une équipe de 65 professionnels de la transformation numérique, appuyée par un réseau de PME wallonnes partenaires.
- \* Des centaines de sites web communaux, plus d'un millier d'applications de gestion, et plus de 30 000 agents locaux utilisant quotidiennement des plateformes digitales mutualisées hébergées dans un cloud public.
- \* Une capacité reconnue de veille technologique et d'industrialisation de solutions IT à grande échelle.
- \* Un acteur de terrain, proche des réalités opérationnelles des Pouvoirs locaux.
- \* Une indépendance financière totale depuis 2020, avec un budget de fonctionnement de 7,5 millions d'euros entièrement couvert par les services prestés auprès des membres.
- \* Un modèle innovant de service public, financé exclusivement par la qualité de ses prestations, dans une logique d'évaluation continue des objectifs et des résultats.

## Un modèle public responsable et durable

iMio s'inscrit pleinement dans les valeurs du service public :

- \* Neutralité et égalité d'accès pour tous les Pouvoirs locaux, quelle que soit leur taille.
- \* Transparence démocratique, notamment via des outils favorisant l'ouverture et l'accessibilité de l'information communale.
- \* Souveraineté numérique, avec une maîtrise publique des solutions et un cloud dédié aux Pouvoirs locaux, indépendant des grandes plateformes internationales.
- \* Approche collaborative, privilégiant le logiciel libre, la coproduction et l'ancrage local.

## Gouvernance

En tenant compte des déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement émanant des membres des conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale, notre conseil d'administration est composé de 20 administrateurs et 1 observateur, répartis comme suit :

- \* 17 postes représentant les associés communaux :
  - 6 pour la famille politique MR
  - 5 pour la famille politique Les Engagés
  - 5 pour la famille politique PS
  - 1 pour la famille politique ECOLO
- \* 1 poste représentant les provinces pour la famille politique MR
- \* 1 poste représentant les CPAS pour la famille politique PS

- \* 1 poste pour les autres catégories d'associés
- \* La famille politique PTB dispose d'un poste d'observateur.

Lors de sa séance du 30 septembre 2025, l'assemblée générale des associés a désigné les administrateurs suivants :

17 postes représentant les associés communaux :

Philippe Dubois - Commune de Clavier	MR
Rudy Delhaise - Commune d'Eghezée	MR
Jean-Marc Wautier - Commune de Braine-l'Alleud	MR
Bénédicte Poll - Commune de Seneffe	MR
Merveille Siassia - Ville de La Louvière	MR
Mathieu Veltri - Ville de Mons	MR
Damien Wathelet – Commune de Clavier	Les Engagés
Dominique Janssens – Commune de Seneffe	Les Engagés
Benoit Dispa – Ville de Gembloux	Les Engagés
Julian Eliazar – Ville d'Ans	Les Engagés
Quentin Gillet – Ville de Wavre	Les Engagés
Laurence Zanchetta – Ville de La Louvière	PS
Marc Barvais – Ville de Mons	PS
Philippe Saive – Ville d'Ans	PS
Lara Manfredi – Ville de Seraing	PS
Louise Dubois – Commune de La Bruyère	PS
Bernard Lowenthal - Ville de Genappe	ECOLO

1 poste représentant les provinces :

Sophie Keymolen – Province du Brabant Wallon	MR
--	----

1 poste représentant les CPAS :

Bernard Dutrieux – CPAS de Wavre	PS
----------------------------------	----

1 poste pour les autres catégories d'associés :

Jonathan Burtaux – ZS Val de Sambre	n/a
-------------------------------------	-----

Lors de sa séance du 30 septembre 2025, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de désigner comme :

- \* Président du Conseil d'administration, monsieur Damien Wathelet;
- \* Vice-président du Conseil d'administration, monsieur Philippe Dubois.

Le Conseil d'Administration a également décidé à l'unanimité de désigner comme membre du bureau exécutif :

- \* Pour le groupe MR : Philippe Dubois, Sophie Keymolen
- \* Pour le groupe Engagés : Damien Wathelet, Julian Eliazar
- \* Pour le groupe PS : Marc Barvais
- \* Observateur pour le groupe ECOLO : Bernard Löwenthal

comme membre du comité de rémunération :

- \* Pour le groupe MR : Jean-Marc Wautier, Bénédicte Poll
- \* Pour le groupe Engagés : Dominique Janssens, Quentin Gillet.
- \* Pour le groupe PS : Laurence Zanchetta
- \* Observateur pour le groupe ECOLO : Bernard Löwenthal

comme membre du Comité d'audit : Siassia-Bula Merveille, Rudy Delhaise, Dominique Janssens, Quentin Gillet, Philippe Saive, Bernard Löwenthal.

# Comptes annuels (article L1523-16 du CDLD)

## Bilan - année 2025

<b>ACTIFS</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>1 914 338,18</b>	<b>1 714 780,67</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>723 831,26</b>	<b>459 645,08</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 181 112,82</b>	<b>1 245 741,49</b>
A. Terrains et constructions	1 121 457,44	1 211 112,26
B. Installations, machines et outillage	1 052,21	1 539,12
C. Mobilier et matériel roulant	58 603,17	33 090,11
D. Immobilisations en cours et acomptes versés	0,00	0,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>9 394,10</b>	<b>9 394,10</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>1 234 082,54</b>	<b>1 267 969,72</b>
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>505 515,96</b>	<b>578 931,05</b>
Créances commerciales	482 462,00	528 725,03
Autres créances	23 053,96	50 206,02
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>560 966,88</b>	<b>616 818,14</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>167 599,70</b>	<b>72 220,53</b>
<b>Montant total de l'actif</b>	<b>3 148 420,72</b>	<b>2 982 750,39</b>

### Commentaires à l'actif

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 723 831,26 €.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des valeurs résiduelles des frais de développements.

Nous avons comptabilisé en 2025 les frais en développements complémentaire suivants :

Nom du projet	Durée amortissement	TOTAL
Nouvelle version iA.SmartWeb + ajout guichet et version WPA	5 ans	17 375,99 €
Réécriture du projet AES	3 ans	- €
Sources authentiques	5 ans	325 224,20 €
Intranet iA.Quaive	3 ans	35 647,52 €
Permis de logement	5 ans	- €
Migration Plone5	3 ans	1 743,91 €
Migration PloneX	7 ans	62 813,33 €
GED – Evolution iA.Docs	5 ans	20 350,71 €
Architecture Cloud	5 ans	- €
Plateforme ia	10 ans	15 350,36 €
		<b>478 506,02 €</b>

#### Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 1 181 112,82.

Les immobilisations corporelles sont constituées :

- \* de terrains et constructions (incluant les aménagements). Le patrimoine immobilier de l'intercommunale (bâtiment de notre siège social) représente 1 121 457,44 € ;
- \* les installations, machines et outillages comprennent essentiellement des frais d'installation informatique pour un total de 1 052,21 € ;
- \* le mobilier se compose du matériel de bureau du site et du matériel informatique (ordinateurs, logiciels et téléphonie) pour un total de 58 603,17 €.

#### Immobilisations financières :

Les immobilisations financières (9 394,10 €) reprennent la participation détenue à hauteur de 6,20 € pour IGRETEC et 8 602,90 € pour Ethias SA. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 785,00 €.

#### Actifs circulants

#### Créances à un an au plus :

Elles s'élèvent à 505 515,96 € et sont composées des créances commerciales pour un montant de 482 462,0046 € et des impôts belges à récupérer pour 23 053,96 €.

#### Valeurs disponibles :

Les valeurs disponibles représentent la trésorerie opérationnelle pour 560 966,88 €. Celle-ci est utilisée au bon fonctionnement de l'intercommunale.

#### Comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation intègrent des charges à reporter et des produits acquis pour un montant de 167 599,7 €.

<b>PASSIFS</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>913 079,94</b>	<b>730 609,05</b>
<b>Capital</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Primes d'émission / Apports</b>	<b>67 596,20</b>	<b>67 522,00</b>
<b>Réserves</b>	<b>2 021,84</b>	<b>2 021,84</b>
<b>Bénéfice reporté</b>	<b>843 461,90</b>	<b>661 065,21</b>
<b>Subsides en capital</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
<b>DETTES</b>	<b>2 160 340,78</b>	<b>2 177 141,34</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>758 385,44</b>	<b>827 512,95</b>
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>1 394 309,38</b>	<b>1 340 187,18</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	69 127,51	68 094,90
Dettes financières	0,00	0,00
Dettes commerciales	444 636,87	444 647,12
Dettes fiscales, salariales et sociales	880 545,00	827 445,16
Autre dettes	0,00	0,00
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>7 645,96</b>	<b>9 441,21</b>
<b>Montant total du passif</b>	<b>3 148 420,72</b>	<b>2 982 750,39</b>

## Commentaires au passif

### Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 913 079,94 €, comprenant les apports et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

### Apports :

Les apports réalisés par les Pouvoirs locaux membres à l'issue de l'exercice 2025 s'élèvent à 67 596,2 €.

Les parts sont valorisées à 3,71 € pour les parts B et 18,55 € pour les parts A :

- \* Nombre de part A : 3108
- \* Nombre de part B : 2660

Au 31 décembre 2025, iMio comptait 445 membres dont 251 communes (soit 96% des communes wallonnes) répartis comme suit :

Catégorie de membres	Nombre de membres
Commune et Ville	251
Province	4
CPAS	127
Zone de Police	18
Zone de secours	12
Intercommunales	18
RCA	15
TOTAL	445

En 2025, nous avons enregistré 17 nouvelles adhésions :

- \* 10 CPAS
- \* 2 communes
- \* 1 zone de police
- \* 1 RCA
- \* 1 intercommunale
- \* 2 autres catégories

Voici la liste des nouveaux membres :

Catégorie de PL	Nom	Date de l'adhésion	Nbr de part A	Nbr de part B
CPAS	Centre public d'Action sociale d'Ittre	2025-12-01	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Court-Saint-Etienne	2025-12-01	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Manage	2025-12-01	0	1
Ville et commune	Commune de Lontzen	2025-12-01	0	1
RCA	Régie Foncière Hutoise	2025-12-01	0	1
Zone de Police	Zone de police 5331 - Aiseau-Presles/Châtelet/Farciennes	2025-12-01	0	1
Intercommunale	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg	2025-09-30	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Fontaine-l'Evêque	2025-09-30	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Quévy	2025-09-30	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Sainte-Ode	2025-09-30	0	1

Catégorie de PL	Nom	Date de l'adhésion	Nbr de part A	Nbr de part B
Ville et commune	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	2025-09-30	0	1
Autre	Fédération Wallonie-Bruxelles	2025-09-30	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Brunehaut	2025-06-04	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Genappe	2025-03-11	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale d'Etalle	2025-02-10	0	1
Autre	ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie	2025-02-04	0	1
CPAS	Centre public d'Action sociale de Thimister-Clermont	2025-02-04	0	1

Évolution des adhésions :

Année	Ville et commune	CPAS	Intercommunale	Province	RCA	Société de logements	Zone de Police	Zone de secours	Autre	Total
2011	10									10
2012	47	2		1						50
2013	82	12	2				1			97
2014	37	8		2	1		1			49
2015	7	11	1		1		1	2		23
2016	12	5	1				1	2		21
2017	12	7								19
2018	7	8	2				1	2		20
2019	10	7					1	2		20
2020	5	12	2		2		1	1		23
2021	5	18	3		2		1	1		30
2022	6	9	5	1			3		1	25
2023	7	13	1				2	2		25
2024	2	5			3	1	4		1	16
2025	2	10	1		1		1		2	17
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>127</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>445</b>

Le registre des associés est repris en annexe du rapport.

#### Réserves :

La réserve statutairement indisponible s'élève à 2 021,84 €.

#### Bénéfice reporté :

Le bénéfice reporté est de 843 461,90 € et intègre les résultats 2025.

## Dettes

### Dettes à plus d'un an :

Les dettes à plus d'un an sont composées de la dette financière contractée auprès d'une banque pour l'acquisition de notre bâtiment (sous déduction des tranches des exercices précédents et de la tranche échéant dans l'année) pour un total de 758 385,44 € en 2025.

### Dettes à un an au plus :

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 1 394 309,38 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 69 127,51 € ainsi que les dettes commerciales pour 444 636,87 €.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 880 545,01 €.

### Comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation intègrent des charges à imputer et des produits à reporter pour un montant de 7 645,96 €.

## Compte de résultats

IMIO SC	2025	2024
Chiffre d'affaires	7 771 293,60	7 456 975,97
	4,22%	
Productions immobilisées	478 506,02	183 744,23
Subsides	0,00	281 017,13
Subside fonctionnement	0,00	0,00
Subside projets	0,00	281 017,13
Autres produits et récupération de frais	79 271,44	79 047,27
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>8 329 071,06</b>	<b>8 000 784,60</b>
	4,10%	
Approvisionnements et TVA intracom	-1 079 009,10	-1 359 766,08
Services et biens divers	-1 562 019,49	-1 500 389,37
Batiment	-100 143,58	-76 470,14
Véhicules	-461 073,18	-404 684,51
Administration / Divers	-121 823,51	-166 634,50
Téléphonie et internet	-45 596,91	-41 088,76
Assurances	-34 157,50	-32 619,78
Honoraires	-620 813,43	-615 648,00
Marcom	-124 746,75	-105 190,42
Dons et libéralité	-6 800,00	-4 320,12
Administrateurs	-46 864,63	-53 733,14
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-2 641 028,59</b>	<b>-2 860 155,45</b>
	-7,66%	
<b>Marge Brut d'Exploitation</b>	<b>5 688 042,47</b>	<b>5 140 629,15</b>
	10,65%	
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>-5 024 588,35</b>	<b>-4 397 059,93</b>
	14,27%	
<b>Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b>	<b>663 454,12</b>	<b>743 569,22</b>
	-10,77%	
Amortissements	-335 379,00	-302 756,52
Réduction de valeur	32 116,00	-14 116,00
Provisions pour risques et charges	0,00	-75 000,00
Autres charges d'exploitation	-56 478,95	-14 575,57
Exceptionnel	-39 320,96	
<b>Bénéfice / perte d'exploitation</b>	<b>264 391,21</b>	<b>337 121,13</b>
	-21,57%	
Produits financiers	20 357,01	40 038,62
Charges financières	-14 418,96	-15 886,27
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>270 329,26</b>	<b>361 273,48</b>
	-25,17%	
Impôts sur le résultat	-87 932,57	-123 158,71
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>182 396,69</b>	<b>238 114,77</b>
	-23,40%	
<b>Capacité d'AutoFinancement (CAF)</b>	<b>504 623,64</b>	<b>589 948,67</b>

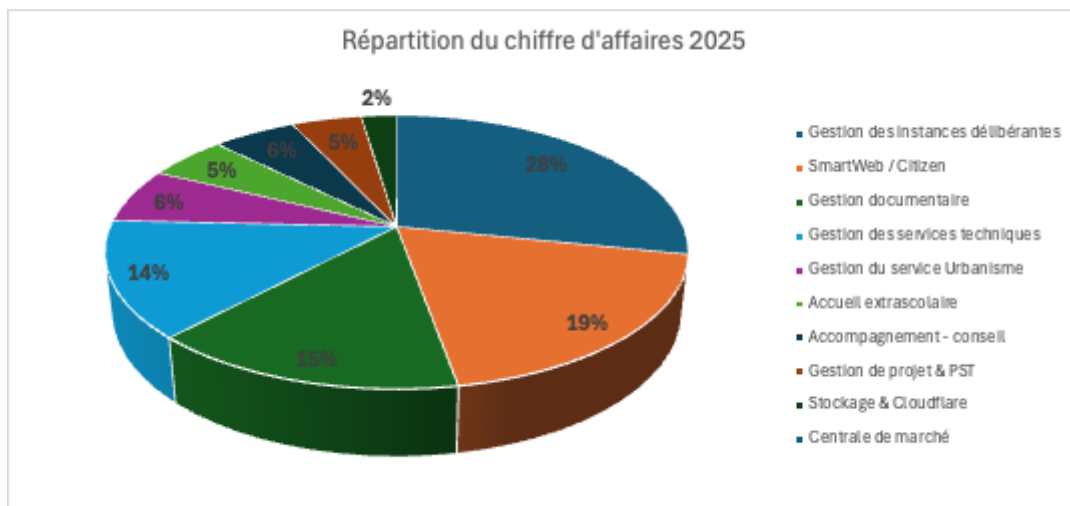
Suivant la répartition analytique :

	2025	2024
Chiffre d'affaire	7 771 293,60 €	7 456 975,97 €
Productions immobilisées	478 506,02 €	183 744,23 €
Ensemble des charges en personnel	(5 472 898,75) €	(4 841 367,45) €
Sous-traitance & hébergement	(1 079 009,09) €	(1 359 766,08) €
<b>Marge S/ activité</b>	<b>1 697 891,78 €</b>	<b>1 439 586,67 €</b>
Frais lié au bâtiment	(138 260,63) €	(128 003,93) €
Frais généraux	(133 240,92) €	(105 619,10) €
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(214 813,45) €	(201 426,74) €
Prestations pour immobilisations	(406 441,44) €	(162 773,16) €
Prestations Cyber		(253 004,80) €
Marketing & Communication	(149 052,47) €	(128 058,53) €
Jetons de présence	(20 195,22) €	(27 384,20) €
Divers - Taxes	(9 815,42) €	624,07 €
Produits & Frais financiers	18 974,03 €	38 188,59 €
Subsides accordés - Cyber		281 017,13 €
<b>EBITDA - Analytique</b>	<b>645 046,26 €</b>	<b>753 146,00 €</b>
Amortissements et réduction de valeur	(335 379,06) €	(316 872,52) €
Provision / Exceptionnel	(39 320,96) €	(75 000,00) €
<b>EBIT - Analytique</b>	<b>270 346,24 €</b>	<b>361 273,48 €</b>
Charges de dettes	(16,94) €	- €
Impôts sur le résultat	(87 932,61) €	(123 158,71) €
<b>Résultat final</b>	<b>182 396,69 €</b>	<b>238 114,77 €</b>

## Commentaires du compte de résultats.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pour 2025 s'établit à 7 771 293,6 € en progression de 4,2 % par rapport à 2024. Hors missions relatives à des projets subsidiés, la progression est de 6,5 %.



Cette croissance est à mettre en relation avec l'excellente dynamique commerciale actuelle et l'adhésion massive des Pouvoirs locaux à notre démarche de mutualisation.

## Production des immobilisés

L'activation des immobilisations relatives aux frais de développement a généré, pour l'exercice 2025, une production immobilisée s'élevant à 478 506,02 €, soit une augmentation de 160 % par rapport à l'exercice 2024.

Cette évolution s'explique principalement par les investissements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de digitalisation portées au niveau régional, en particulier le projet de dématérialisation des permis (projet NOTICe). Dans ce contexte, iMio a assumé un investissement spécifique d'environ 300 000 €, destiné à développer et adapter ses solutions afin de répondre aux attentes et aux besoins des Pouvoirs locaux.

Si ces investissements s'inscrivent pleinement dans la mission de service public et dans le rôle structurant d'iMio en matière de transformation numérique, leur répétition à un niveau comparable pourrait, à moyen terme, avoir un impact sur l'équilibre économique de l'intercommunale en l'absence de mécanismes de financement ou de compensation adaptés.

Une attention particulière sera dès lors portée à cette problématique au cours de l'exercice 2026. Des échanges seront poursuivis avec les autorités régionales compétentes afin d'examiner les modalités permettant d'assurer la soutenabilité de ces investissements stratégiques, tout en maintenant l'accessibilité des services proposés aux membres.

## Répartition des charges

L'ensemble des charges pour 2025 se répartissent comme suit :

<b>Charges</b>		
Ensemble des charges en personnel	(5 472 898,75) €	67,8%
Sous-traitance & hébergement	(1 079 009,09) €	13,4%
Frais lié au bâtiment	(138 260,63) €	1,7%
Frais généraux	(133 309,24) €	1,7%
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(214 813,45) €	2,7%
Prestations pour immobilisations	(406 441,44) €	5,0%
Marketing & Communication	(149 052,47) €	1,8%
Jetons de présence	(20 195,22) €	0,3%
Divers - Taxes	(9 815,42) €	0,1%
Produits & Frais financiers	18 974,03 €	-0,2%
Amortissements et réduction de valeur	(335 379,06) €	4,2%
Exceptionnel	(39 320,96) €	0,5%
Charges de dettes	(16,94) €	0,0%
Impôts sur le résultat	(87 932,61) €	1,1%
	(8 067 471,25) €	

## Ensemble des charges en personnel

Les charges de personnel ont enregistré une augmentation de 13 % par rapport à l'exercice 2024, soit une progression de 631 531,30 €.

Cette évolution s'explique principalement par deux facteurs : l'indexation salariale intervenue au cours de l'exercice; et le renforcement des équipes, avec l'engagement de 8 équivalents temps plein supplémentaires, afin d'accompagner la croissance des activités, le développement des projets stratégiques et le maintien du niveau de service auprès des membres.

Les charges de personnel comprennent notamment :

- \* les rémunérations et avantages liés à la fonction ;
- \* les frais liés aux véhicules de société et aux déplacements professionnels ;
- \* les frais accessoires liés au personnel ;
- \* les assurances ;
- \* les charges sociales ;
- \* ainsi que l'ensemble des coûts directement liés à la rémunération du personnel.

Cette évolution s'inscrit dans la dynamique de développement d'iMio et dans la nécessité de disposer des compétences techniques et opérationnelles indispensables pour répondre aux enjeux croissants de la transformation numérique des Pouvoirs locaux.

## Sous-traitance & hébergement

Ce poste regroupe l'ensemble des frais liés à l'hébergement des infrastructures et des solutions exploitées par iMio, ainsi que les prestations externes et achats de services nécessaires au développement, à l'exploitation et à la maintenance des solutions proposées aux membres.

Le volume des dépenses liées à la sous-traitance a enregistré une diminution de 21,4 % par rapport à l'exercice 2024.

Cette évolution s'explique principalement par :

- \* l'absence, en 2025, de projets financés par subsides impliquant le recours à des prestations externes spécifiques ;
- \* les actions menées par iMio visant à optimiser les charges d'exploitation liées à son infrastructure cloud, notamment à travers une rationalisation des ressources techniques et une amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Cette diminution traduit la volonté d'iMio de maintenir une gestion rigoureuse des coûts d'exploitation, tout en préservant la qualité, la performance et la sécurité des services proposés aux Pouvoirs locaux.

### Marge S/ activité

La marge sur activité s'établit, pour l'exercice 2025, à 1 697 891,78 € , soit une progression de 17,9 % par rapport à l'exercice 2024.

### Frais généraux (suivant le rapport analytique)

Ce poste reprend l'ensemble de nos frais de fonctionnement suivant les regroupements faits dans nos axes analytiques.

Nos frais généraux sont restés stables par rapport à 2024.

### Marketing et communication

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses liées aux activités de communication institutionnelle et de promotion des services d'iMio, notamment la participation ou l'organisation d'événements professionnels et sectoriels tels que le salon Municipalia, le Congrès des Directeurs généraux, les événements destinés aux membres ainsi que l'organisation des assemblées générales.

Les charges liées à ce poste ont enregistré une augmentation significative en 2025. Cette évolution s'explique principalement par :

- \* l'organisation de l'événement iMio Day, visant à renforcer les échanges avec les membres et à valoriser les solutions développées par l'intercommunale ;
- \* le nombre plus élevé d'assemblées générales, consécutif au renouvellement des mandats à la suite des élections locales ;
- \* le renforcement de la visibilité institutionnelle d'iMio à travers la publication d'articles dans la presse spécialisée.

Ces actions s'inscrivent dans la volonté d'iMio de renforcer sa communication, de consolider sa relation avec ses membres et de soutenir la diffusion des bonnes pratiques en matière de transformation numérique des Pouvoirs locaux.

### Prestations pour immobilisations

Ce poste reprend les prestations externes sous-traitées liées au développement et à la réalisation d'immobilisations incorporelles, principalement dans le cadre des projets informatiques et des développements de solutions numériques portés par iMio.

Ces prestations concernent notamment les travaux techniques, le développement logiciel ou l'expertise spécialisée nécessaires à la mise en œuvre de projets structurants destinés à être activés en immobilisations.

### Jetons de présence

Ce poste reprend les jetons de présence de l'ensemble de nos administrateurs à l'exclusion des rémunérations du président et du vice-président qui sont reprises dans le poste charges en personnel.

### Produits & Frais financiers

Ce poste reprend principalement les intérêts de notre compte de trésorerie.

### EBITDA suivant notre analytique

L'EBITDA suivant notre analytique s'établit à 645 046,26 €.

### Amortissements

La charge d'amortissement comprend l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles détenues par iMio. Elle porte notamment sur le bâtiment, les frais de développement des solutions informatiques, les installations techniques, ainsi que le mobilier et le matériel, incluant les équipements informatiques et de téléphonie.

Ces amortissements traduisent l'investissement continu de l'intercommunale dans ses infrastructures et ses outils technologiques, nécessaires au maintien et au développement de ses activités.

### Dépenses exceptionnelles

Suite à un dysfonctionnement dans le processus de collecte des données entre ORES et notre fournisseur d'électricité, nous avons reçu une régularisation de 39 329,96 € de consommation électrique pour les années 2023 et 2024.

### Résultat final

Le résultat final s'établit à 182 396,69 €.

## Analyse du REX 2025

Le résultat d'exploitation (REX) 2025 s'établit à 3,5 % (4 % hors régularisation exceptionnelle), confirmant la solidité et l'équilibre du modèle économique d'iMio.

### ✓ Un niveau cohérent avec la mission de service public

Un REX de 4 % se situe dans la zone généralement considérée comme saine pour une structure publique IT mutualisée.

Ce niveau permet :

- \* d'assurer la soutenabilité financière de l'intercommunale,
- \* de maintenir un équilibre entre performance économique et accessibilité des services,

- \* de rester cohérent avec la logique de mutualisation et de non-lucrativité excessive.

✓ Une capacité d'autofinancement maintenue

Ce niveau de rentabilité opérationnelle permet à iMio de :

- \* financer ses investissements stratégiques,
- \* soutenir le développement de nouvelles solutions,
- \* renforcer ses réserves financières,
- \* préserver son autonomie financière.

✓ Un résultat obtenu dans un contexte d'investissements importants

L'exercice 2025 a été marqué par :

- \* une augmentation significative des investissements en R&D,
- \* le déploiement de projets structurants liés aux politiques de digitalisation,
- \* le renforcement des exigences en cybersécurité et conformité réglementaire.

Dans ce contexte, maintenir un REX supérieur à 4 % démontre une maîtrise des charges d'exploitation et une gestion financière rigoureuse.

✓ Un positionnement stratégique équilibré

Le niveau observé traduit une stratégie financière visant :

- \* à éviter une rentabilité trop faible, qui limiterait la capacité d'innovation,
- \* tout en évitant une rentabilité excessive, incompatible avec la mission de service public.

Points d'attention pour les exercices futurs

Le maintien de cet équilibre dépendra notamment :

- \* du rythme des investissements technologiques,
- \* des évolutions réglementaires,
- \* de la croissance du périmètre fonctionnel des solutions,
- \* et de l'évolution des besoins des membres.

Conclusion

Le REX 2025 confirme la robustesse du modèle économique d'iMio.

Il traduit un équilibre entre performance financière, capacité d'investissement et respect des missions de service public, constituant un indicateur positif pour la pérennité de l'intercommunale.

## Comparaison par rapport aux objectifs fixés (budget)

IMIO SC	Budget 2025	Compte 2025	Variation
Chiffre d'affaires	7 125 000,00 €	7 771 293,60 €	646 293,60 €
Productions immobilisées	250 000,00 €	478 506,02 €	228 506,02 €
Autres produits et récupération de frais	80 000,00 €	79 271,44 €	(728,56) €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>7 455 000,00 €</b>	<b>8 329 071,06 €</b>	<b>874 071,06 €</b>
Approvisionnements et TVA intracom	(1 100 000,00) €	(1 079 009,10) €	20 990,90 €
Services et biens divers	(1 370 000,00) €	(1 562 019,49) €	(192 019,49) €
Batiment	(75 000,00) €	(100 143,58) €	(25 143,58) €
Véhicules	(440 000,00) €	(461 073,18) €	(21 073,18) €
Administration / Divers	(85 000,00) €	(121 823,51) €	(36 823,51) €
Téléphonie et internet	(45 000,00) €	(45 596,91) €	(596,91) €
Assurances	(35 000,00) €	(34 157,50) €	842,50 €
Honoraires	(500 000,00) €	(620 813,43) €	(120 813,43) €
Marcom	(100 000,00) €	(124 746,75) €	(24 746,75) €
Dons et libéralité	-	(6 800,00) €	(6 800,00) €
Administrateurs	(90 000,00) €	(46 864,63) €	43 135,37 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(2 470 000,00) €</b>	<b>(2 641 028,59) €</b>	<b>(171 028,59) €</b>
<b>Marge Brut d'Exploitation</b>	<b>4 985 000,00 €</b>	<b>5 688 042,47 €</b>	<b>703 042,47 €</b>
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>(4 500 000,00) €</b>	<b>(5 024 588,35) €</b>	<b>(524 588,35) €</b>
<b>Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b>	<b>485 000,00 €</b>	<b>663 454,12 €</b>	<b>178 454,12 €</b>
Amortissements	(320 000,00) €	(335 379,00) €	(15 379,00) €
Autres charges d'exploitation	(15 000,00) €	(24 362,95) €	(9 362,95) €
Exceptionnel		(39 320,96) €	
<b>Bénéfice / perte d'exploitation</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>264 391,21 €</b>	<b>114 391,21 €</b>
Charges financières	(25 000,00) €	5 938,05 €	30 938,05 €
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>270 329,26 €</b>	<b>145 329,26 €</b>
Impôts sur le résultat	(45 000,00) €	(87 932,57) €	(42 932,57) €
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>182 396,69 €</b>	<b>102 396,69 €</b>

Les résultats enregistrés pour l'exercice 2025 se révèlent globalement supérieurs aux prévisions budgétaires initialement arrêtées.

Au regard des objectifs fixés lors de l'Assemblée générale, les écarts constatés entre le budget et les comptes s'expliquent principalement par l'évolution des postes suivants :

- \* le chiffre d'affaires ;
- \* la production immobilisée ;
- \* les dépenses en marketing et communication ;
- \* le coût des jetons de présence ;
- \* les charges de personnel.

Concernant le chiffre d'affaires, l'élaboration du budget avait été volontairement prudente, notamment en raison du contexte électoral susceptible d'influencer temporairement les décisions d'investissement des Pouvoirs locaux. L'activité réelle s'est toutefois révélée plus soutenue qu'anticipé, contribuant positivement aux résultats de l'exercice.

La production immobilisée a également dépassé les prévisions initiales. Cette évolution s'explique principalement par la mise en œuvre du projet régional de dématérialisation des

permis d'urbanisme (projet NOTICE), qui a nécessité la réalisation d'investissements supplémentaires d'un montant supérieur à 300 000 €, non prévus dans le budget initial.

Les dépenses en marketing et communication ont été plus élevées qu'anticipé, notamment en raison de l'organisation d'un nombre d'événements plus important que prévu, s'inscrivant dans la volonté de renforcer la visibilité d'iMio et la communication avec ses membres.

Le coût des jetons de présence s'est quant à lui révélé inférieur aux prévisions budgétaires. En effet, l'indexation des jetons des administrateurs a été reportée à l'exercice 2026, conformément aux dispositions applicables du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Enfin, les charges de personnel ont été supérieures aux prévisions, principalement en raison du renforcement des équipes, notamment au sein de la cellule R&D et de l'équipe administrative. L'engagement d'une juriste vise notamment à permettre à l'intercommunale de mieux répondre aux exigences réglementaires croissantes, notamment en matière de cybersécurité (NIS2), d'intelligence artificielle (IA Act) et de gouvernance des données.

Dans l'ensemble, ces écarts traduisent à la fois une dynamique d'activité plus favorable qu'anticipé et la volonté d'iMio d'investir dans le renforcement de ses capacités opérationnelles et stratégiques, tout en maintenant l'équilibre financier global de l'intercommunale.

## Projection sur les 3 prochaines années

IMIO SC	Compte 2025	2026	2027	2028
Chiffre d'affaires	7 771 293,60 €	8 150 000,00 €	8 476 000,00 €	8 815 040,00 €
Productions immobilisées	478 506,02 €	350 000,00 €	500 000,00 €	550 000,00 €
Autres produits et récupération de frais	79 271,44 €	80 000,00 €	85 000,00 €	90 000,00 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>8 329 071,06 €</b>	<b>8 580 000,00 €</b>	<b>9 061 000,00 €</b>	<b>9 455 040,00 €</b>
Approvisionnements et TVA intracom	(1 079 009,10) €	(1 150 000,00) €	(1 207 500,00) €	(1 267 875,00) €
Services et biens divers	(1 562 019,49) €	(1 512 500,00) €	(1 623 050,00) €	(1 619 216,50) €
Batiment	(100 143,58) €	(100 000,00) €	(102 000,00) €	(104 040,00) €
Véhicules	(461 073,18) €	(500 000,00) €	(510 000,00) €	(520 200,00) €
Administration / Divers	(121 823,51) €	(120 000,00) €	(126 000,00) €	(132 300,00) €
Téléphonie et internet	(45 596,91) €	(50 000,00) €	(51 500,00) €	(53 045,00) €
Assurances	(34 157,50) €	(35 000,00) €	(36 050,00) €	(37 131,50) €
Honoraires	(620 813,43) €	(500 000,00) €	(550 000,00) €	(550 000,00) €
Marcom	(124 746,75) €	(110 000,00) €	(150 000,00) €	(125 000,00) €
Dons et libéralité	(6 800,00) €	(7 500,00) €	(7 500,00) €	(7 500,00) €
Administrateurs	(46 864,63) €	(90 000,00) €	(90 000,00) €	(90 000,00) €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(2 641 028,59) €</b>	<b>(2 662 500,00) €</b>	<b>(2 830 550,00) €</b>	<b>(2 887 091,50) €</b>
<b>Marge Brut d'Exploitation</b>	<b>5 688 042,47 €</b>	<b>5 917 500,00 €</b>	<b>6 230 450,00 €</b>	<b>6 567 948,50 €</b>
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>(5 024 588,35) €</b>	<b>(5 450 000,00) €</b>	<b>(5 722 500,00) €</b>	<b>(6 008 625,00) €</b>
<b>Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b>	<b>663 454,12 €</b>	<b>467 500,00 €</b>	<b>507 950,00 €</b>	<b>559 323,50 €</b>
Amortissements	(335 379,00) €	(350 000,00) €	(400 000,00) €	(450 000,00) €
Autres charges d'exploitation	(24 362,95) €	(25 000,00) €	(25 000,00) €	(25 000,00) €
Exceptionnel	(39 320,96) €			
<b>Bénéfice / perte d'exploitation</b>	<b>264 391,21 €</b>	<b>92 500,00 €</b>	<b>82 950,00 €</b>	<b>84 323,50 €</b>
Charges financières	5 938,05 €	7 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>270 329,26 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>87 950,00 €</b>	<b>89 323,50 €</b>
Impôts sur le résultat	(87 932,57) €	(30 525,00) €	(27 373,50) €	(27 826,76) €
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>182 396,69 €</b>	<b>69 475,00 €</b>	<b>60 576,50 €</b>	<b>61 496,75 €</b>

Les projections financières présentées pour les trois prochains exercices reposent sur des hypothèses prudentes et réalistes, tenant compte à la fois des tendances observées au cours des dernières années, du contexte budgétaire des Pouvoirs locaux et des investissements nécessaires pour assurer la pérennité et l'évolution des services d'iMio.

Ces prévisions s'inscrivent dans une logique de gestion responsable et durable, visant à maintenir l'équilibre financier de l'intercommunale tout en permettant la poursuite des investissements stratégiques. Elles intègrent notamment :

- \* une croissance modérée du chiffre d'affaires, en cohérence avec l'évolution du nombre de membres et des solutions déployées ;
- \* une progression maîtrisée des charges de personnel, liée au renforcement des compétences nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux technologiques et réglementaires ;
- \* la poursuite des investissements en recherche et développement, en cybersécurité, en intelligence artificielle et en modernisation des solutions existantes.

Ces projections tiennent également compte des incertitudes pesant sur les finances publiques locales et sur les exigences réglementaires à venir, notamment en matière de cybersécurité et de gouvernance des données. Elles ont donc été établies selon un scénario conservateur, sans hypothèse de subventions structurelles ou de projets exceptionnels.

Dans ce contexte, les résultats projetés traduisent la volonté d'iMio de préserver un niveau de rentabilité opérationnelle compatible avec sa mission de service public, tout en maintenant une capacité d'investissement suffisante pour accompagner la transformation numérique des Pouvoirs locaux.

Ces projections feront l'objet d'un suivi régulier et d'ajustements, en fonction de l'évolution du contexte économique, réglementaire et stratégique.

## Informations complémentaires

L'article 1523-16 du CDLD prescrit que « Les administrateurs établissent [...] un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion. » Le Code des sociétés et des associations « CSA » fixe le contenu du rapport de gestion à l'article 3:6.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

### 1. Risques et incertitudes

Comme toute entité exerçant une activité économique, iMio est exposée à un ensemble de risques et d'incertitudes susceptibles d'influencer l'évolution de ses activités et de ses résultats. Le Conseil d'administration ne peut, par nature, anticiper l'ensemble des événements ou facteurs externes susceptibles d'affecter les perspectives de l'intercommunale.

Dans ce contexte, il convient de relever que la dégradation globale et durable des finances publiques locales pourrait, à moyen terme, avoir un impact sur la capacité de certains membres à maintenir ou à étendre le recours à des services numériques. Cette évolution budgétaire constitue un facteur d'attention pour l'ensemble du secteur public local.

Néanmoins, le Conseil d'administration estime que le modèle de mutualisation porté par iMio constitue précisément une réponse structurelle à ces contraintes financières, en permettant aux Pouvoirs locaux de bénéficier de solutions performantes à des coûts maîtrisés. À ce titre, cette évolution pourrait également renforcer, à moyen et long terme, la pertinence et l'attractivité des services proposés par iMio.

Sur la base de l'analyse des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, aucun risque majeur n'a été identifié susceptible de remettre en cause la continuité des activités de l'intercommunale. La situation financière d'iMio demeure saine et permet d'envisager la poursuite de ses missions dans des conditions normales d'exploitation.

### 2. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément important n'est à signaler.

### 3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

À la date d'établissement du présent rapport, il n'est pas possible d'évaluer avec précision l'ampleur ni le calendrier exact des effets que certaines évolutions structurelles pourraient avoir sur le développement futur d'iMio. Néanmoins, le Conseil d'administration estime utile d'identifier plusieurs facteurs susceptibles d'exercer une influence notable sur les activités et les perspectives de l'intercommunale.

En premier lieu, l'évolution des finances publiques locales constitue un élément d'attention majeur. Les contraintes budgétaires croissantes auxquelles sont confrontés les Pouvoirs locaux pourraient, à moyen terme, influencer leurs capacités d'investissement et leurs priorités en matière de transformation numérique. Dans ce contexte, le recours à des solutions mutualisées, permettant une maîtrise des coûts et une optimisation des ressources, pourrait toutefois renforcer l'attractivité du modèle porté par iMio.

Par ailleurs, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale wallonne en matière de digitalisation sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur le positionnement et les missions d'iMio. Le rôle que l'intercommunale pourrait être amenée à jouer dans ce cadre, en articulation avec les autres acteurs publics régionaux, dépendra des orientations politiques retenues et des modalités de gouvernance qui seront définies. Ces éléments pourraient influencer tant le périmètre des activités que les priorités de développement d'iMio.

Le développement de nouvelles offres de services par iMio constitue également un facteur d'évolution. L'adaptation continue des services aux besoins des membres, l'élargissement du périmètre fonctionnel des solutions existantes et la mise à disposition de nouveaux outils pourraient contribuer à renforcer la valeur ajoutée apportée aux Pouvoirs locaux, tout en nécessitant des investissements organisationnels, techniques et humains.

Enfin, l'essor rapide des technologies liées à l'intelligence artificielle est susceptible de modifier en profondeur les usages, les attentes et les modèles organisationnels au sein des administrations publiques locales. L'intégration progressive de ces technologies dans les solutions proposées par iMio pourrait offrir de nouvelles opportunités en matière d'efficacité, d'aide à la décision et d'amélioration des services, tout en soulevant des enjeux importants en matière de gouvernance, de maîtrise des données, d'éthique et de conformité réglementaire.

Le Conseil d'administration suivra attentivement l'évolution de ces différents facteurs et veillera à adapter, le cas échéant, la stratégie et les actions d'iMio afin d'assurer un développement cohérent, durable et conforme à ses missions d'intérêt général.

#### 4. Succursales de la société

Néant.

#### 5. Justification des règles comptables de continuité

Néant.

#### 6. Utilisation d'instruments financiers

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

## 7. Activités en matière de recherche et de développement

Conformément aux règles comptables applicables, iMio a inscrit à l'actif de son bilan, au titre des immobilisations incorporelles, les frais de recherche et de développement relatifs à plusieurs projets structurants. Ces projets visent à moderniser les solutions mises à disposition des Pouvoirs locaux, à renforcer la conformité réglementaire, à améliorer la qualité des services et à soutenir la stratégie de transformation numérique de l'intercommunale.

### Nouvelle version iA·SmartWeb+ et intégration des guichets numériques

L'évolution des normes, des pratiques numériques et des exigences réglementaires a conduit les pouvoirs publics à repenser leurs outils de communication et d'interaction avec les citoyens. Le site web communal constitue à ce titre un point d'entrée central des services numériques.

L'architecture de la version actuelle du site communal iMio, devenue trop monolithique et vieillissante, ne permettait plus de répondre pleinement à ces nouveaux enjeux. Ce projet vise dès lors à concevoir une plateforme de communication unifiée, permettant la dématérialisation des échanges entre le citoyen et l'administration communale.

La nouvelle solution, dénommée *iA·SmartWeb+*, intègre à la fois :

- \* les contenus informationnels traditionnels (site web communal, décisions des conseils communaux, informations pratiques),
- \* et des services transactionnels (démarches administratives en ligne).

Cette évolution repose sur une intégration étroite entre la plateforme iA·Téléservices et iA·SmartWeb, afin d'offrir une expérience utilisateur cohérente et fluide pour le citoyen, tout en garantissant une gestion simplifiée pour les agents communaux. Le projet prend en compte les exigences en matière d'accessibilité, de protection des données (RGPD) et les bonnes pratiques de l'eGouvernement — notamment les principes d'interopérabilité, d'open data et de « *only once* ».

### Implémentation des sources authentiques

En tant qu'intercommunale de droit public, iMio s'inscrit pleinement dans les politiques d'eGouvernement locales, régionales et européennes. Le principe européen du « *only once* », visant à limiter la redondance de la collecte des données, constitue un élément structurant de cette approche.

Ce projet a pour objectif l'implémentation du concept de sources authentiques au sein des logiciels développés par iMio, qu'ils soient issus de développements internes ou de solutions acquises sur étagère. Il vise à améliorer la qualité des données, à renforcer

l'interopérabilité des systèmes et à réduire la charge administrative pour les citoyens et les administrations.

### Réécriture du projet AES

Le logiciel AES a été initialement conçu pour répondre aux besoins spécifiques d'un pouvoir local. Lors de sa reprise par iMio en 2015, une première adaptation a permis d'en étendre l'usage à d'autres entités locales. Toutefois, cette phase n'a pas permis de traiter en profondeur certaines limites structurelles de l'architecture et des fonctionnalités sensibles.

L'augmentation du nombre d'utilisateurs et l'ajout progressif de nouvelles fonctionnalités ont mis en évidence plusieurs faiblesses, notamment en termes de performances, de fiabilité, de sécurité des données et d'ergonomie. Le présent projet consiste dès lors en une réécriture complète du logiciel, visant à garantir sa robustesse, sa pérennité et sa capacité à évoluer.

Cette réécriture s'appuie sur une version plus récente du framework Odoo, l'utilisation prioritaire de composants communautaires, une meilleure gestion des données via les mécanismes standards du framework, la mise en place de procédures de migration et l'amélioration de l'interface utilisateur vers un mode responsive.

### Intranet iA·Quaive

Le projet iA·Quaive vise à offrir aux Pouvoirs locaux un espace de communication interne et collaboratif, combinant la diffusion d'informations (notes de service, règlements, procédures) et la création d'espaces de travail partagés par service.

Cette solution permet également de centraliser les flux d'informations issus d'autres applications développées par iMio. L'utilisation de technologies communes aux autres produits de l'intercommunale permet de réaliser des économies d'échelle, notamment en matière d'hébergement et de maintenance.

### Permis de logement

Ce projet consiste à développer un logiciel destiné aux services logement des Pouvoirs locaux, afin de gérer les permis de location et les dossiers associés (permis, constats d'immeubles inoccupés, etc.). L'outil permet de recenser les logements concernés, de structurer les dossiers administratifs et d'assurer le suivi des obligations légales en matière de qualité du logement.

## GED – Évolution de iA·Docs

L'évolution de la solution iA·Docs vise à soutenir la dématérialisation des administrations locales par la mise en place d'une plateforme documentaire centralisée. Celle-ci permet de gérer les documents produits par les applications métiers, d'indexer les fichiers existants, d'intégrer la signature électronique et de préparer, à terme, l'archivage électronique.

Ce projet s'accompagne d'un volet d'accompagnement des Pouvoirs locaux dans l'évolution des rôles, des compétences et des pratiques, avec pour objectifs la simplification administrative, la réduction du papier, le soutien au télétravail, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et le renforcement de la sécurité des données.

## Migration de l'infrastructure Hosted Private Cloud

Ce projet vise à la migration progressive de l'infrastructure Hosted Private Cloud vers un environnement basé sur Proxmox et Kubernetes, permettant à la fois l'hébergement de machines virtuelles et l'orchestration de conteneurs.

Cette évolution a pour objectifs :

- \* la réduction de la dépendance aux technologies propriétaires,
- \* la maîtrise des coûts d'infrastructure,
- \* et le remplacement progressif de certains services actuellement externalisés.

La migration s'accompagne d'une réduction progressive du périmètre VMware existant afin de garantir une transition maîtrisée.

## Migration vers les versions récentes de Plone

Ce projet a pour objectif d'assurer la migration des outils développés par iMio vers les versions récentes du framework Plone, afin de garantir leur pérennité, leur sécurité et leur compatibilité avec les évolutions technologiques.

## Plateforme IA – Intelligence artificielle

Le projet Plateforme IA vise à mettre en place l'infrastructure et les briques nécessaires à l'intégration progressive de fonctionnalités d'intelligence artificielle au sein des solutions iMio.

Les travaux de recherche et développement portent notamment sur :

- \* l'optimisation des processus administratifs,
- \* l'amélioration de la relation citoyen,
- \* l'aide à la gestion de projets et au pilotage stratégique,
- \* le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données.

Ces développements sont envisagés dans un cadre maîtrisé, respectueux des exigences réglementaires, éthiques et de gouvernance des données propres au secteur public.

Les durées d'amortissement suivantes ont été appliquées dans les comptes :

Nom du projet	Durée
Nouvelle version iA-SmartWeb + ajout guichet et version WPA	5 ans
Réécriture du projet AES	3 ans
Sources authentiques	5 ans
Intranet iA-Quaive	3 ans
Permis de logement	5 ans
Migration Plone X	7 ans
GED	5 ans
Mise en place de la nouvelle architecture Cloud iMio	5 ans
Plateforme IA	10 ans

## 8. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit

Vu les statuts de l'intercommunale « Constitution, composition, mission » :

Le conseil d'administration constitue en son sein un comité d'audit.

Le comité d'audit est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du bureau exécutif. Le nombre maximum de membres du comité d'audit ne peut pas être supérieur à vingt-cinq pourcents du nombre de membres du conseil d'administration.

Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité.

Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le titulaire de la fonction dirigeante au sein de l'intercommunale est systématiquement invité aux réunions, avec voix consultative.

Le conseil d'administration définit les missions du comité d'audit, lesquelles comprennent au minimum les missions suivantes :

1° la communication au conseil d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et d'explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes

consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus ;

2° le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;

3° le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que du suivi de l'audit interne et de son efficacité ;

4° le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire du Gouvernement et, le cas échéant, par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;

5° l'examen et suivi de l'indépendance du commissaire du Gouvernement et, le cas échéant, du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le comité d'audit fait régulièrement rapport au conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, et le cas échéant, des comptes consolidés.

Le comité d'audit s'est réuni le 03/03/2026 avec le collège des réviseurs et notre fiduciaire.

## Les règles d'évaluation

Suivant les décisions du Conseil d'Administration, les règles d'évaluation suivantes ont été appliquées pour l'établissement des comptes :

### Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

### Immobilisations incorporelles (Articles 3 :38 à 3 :39 de l'AR du CSA)

Ces immobilisations sont valorisées à leur coût de revient ou prix d'acquisition, ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure.

Les frais accessoires liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'amortissements au même rythme que le principal.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers, ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour la société.

Les immobilisations dont l'utilisation sont limitées dans le temps sont amorties sur la durée de vie utile estimée, à savoir :

Libellé actif	Méthode	Tx. Min.	Tx Max.
Licence	Linéaire	10%	33.33%
Frais de développement	Linéaire	10%	33.33%

Ces taux seront appliqués prorata temporis à partir du jour qui suit l'acquisition.

Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont appliqués lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. D'autre part, si des immobilisations incorporelles cessent d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, un amortissement non récurrent est acté pour ramener leur évaluation à la valeur probable de réalisation.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Plus spécifiquement, les frais de développement des projets informatiques seront comptabilisés en immobilisation incorporelle à la fin de chaque trimestre et seront amortis à partir du 1<sup>er</sup> jour du trimestre suivant.

Chaque projet informatique sera individualisé et fera l'objet d'un plan d'amortissement spécifique dont la durée d'amortissement sera en conformité avec les présentes règles d'évaluation.

Chaque plan sera validé par le conseil d'administration sans que pour autant ce soit considéré comme une modification des règles d'évaluation.

### Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 3-14, 3-15 et 3-17 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

* Immeubles :	3 % (linéaire)
* Installations :	10 % (linéaire)
* Machines et outillage :	20 % (linéaire)
* Mobilier et matériel de bureau :	20 % (linéaire)
* Matériel roulant :	20 % (linéaire)
* Matériel informatique :	33,33 % (linéaire)
* Aménagement des locaux :	10 % (linéaire)
* Frais accessoires :	0 % - 100 % (linéaire)

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jour pour les immobilisations dont la mise en service est directe.

Immeubles :

Concernant l'immeuble acquis en 2017, dont la partie terrain et construction ont fait l'objet d'un investissement sur base de la valeur d'acquisition, les règles suivantes seront d'application :

- \* Tous les travaux de maintien de l'actif qui seront effectués par la suite feront l'objet d'une prise en charge directe ;
- \* Par contre, tout ce qui concourt à augmenter la valeur du patrimoine immobilier fera l'objet d'un investissement.

Matériel informatique :

À dater de l'exercice comptable 2018, le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 3 000,00 euros ; en dessous de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Par dérogation au paragraphe précédent, à l'occasion d'un nouvel engagement, le premier équipement, qui a été acheté par iMio et fourni au nouvel engagé, fait l'objet d'un investissement, quel que soit le prix d'acquisition de l'équipement.

Frais accessoires :

Les frais accessoires sont amortis de 0 à 100%.

Les frais accessoires sur terrains quant à eux subissent une réduction de valeur l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

### Immobilisations financières

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition, déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 3-44 de l'A.R. du 29/04/2019.

### Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 3-45 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Au moins annuellement, une évaluation, par le conseil d'administration, est faite au niveau des créances commerciales en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Cette comptabilisation éventuelle se fait sur base de documents probants, tels que rappels, recommandés, courriers d'avocats, justifiant cette prise de décision.

### Stocks et commandes en cours d'exécution

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient (article 3-15 de l'A.R. du 29/04/2019) éventuellement majorés, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient conformément à l'article 3-49 de l'A.R. du 29/04/2019.

## Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 3-52 de l'A.R. du 29/04/2019.

## Plus-values de réévaluation

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 3-35 de l'A.R. du 29/04/2019.

## Subsides reçus en capital

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus, déduction faite des impôts différés. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 3-28 à 3-33 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

## Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 3-55 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

## Devises

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devise sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

À la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

## Participations (Article L1523-16 du CDLD)

Les administrateurs arrêtent le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation réalisées au cours de l'exercice.

Dans le cadre du projet d'acquisition / construction d'un nouveau bâtiment pour notre intercommunale, le Conseil d'Administration a décidé en 2016 de souscrire une part C1 « autres pouvoirs publics » dans le capital d'IGRETEC au prix de 6,20 €. Cette prise de participation permet à iMio d'avoir recours aux services d'IGRETEC dans le cadre d'une relation inHouse.

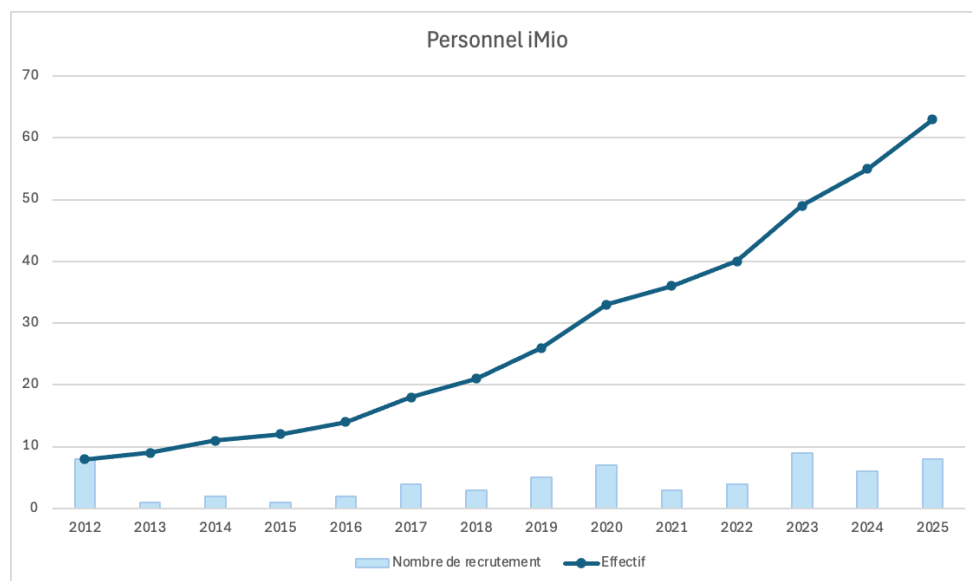
Notre intercommunale détient 1 part de la compagnie d'assurance Ethias. En effet, depuis ses modifications statutaires fin 2017, et concomitamment à la cession desdites activités d'assurance à Ethias SA, la forme sociale de l'association d'assurances mutuelles Ethias Droit Commun a été transformée en une société coopérative, avec une nouvelle dénomination sociale, à savoir : Ethias Co scrl. L'objet social a également été modifié puisqu'il n'est désormais plus l'activité d'assurance, mais principalement la gestion de la participation qu'Ethias Co détient dans le groupe Ethias SA. Par cette opération fin 2017, notre qualité de membre affilié de l'association a été transformée de plein droit en celle de membre coopérateur, avec attribution d'un nombre de parts d'une valeur nominale de 8 602,90 EUR par part. L'attribution de ces parts est intervenue, pour chaque entité concernée, sur base de la clé de répartition reprise au rapport de transformation validé par l'assemblée générale et consultable aux annexes du Moniteur Belge.

Nous n'avons cependant pas de représentant au sein des organes de gestion d'autres organismes.

## Quelques indicateurs clés de notre activité

### Évolution du personnel.

Ce graphique met en évidence une croissance continue et progressive des effectifs d'iMio depuis sa création, en cohérence directe avec l'évolution de son activité et l'élargissement de ses missions.



Entre 2012 et 2025, l'effectif est passé d'une structure très réduite à une équipe de plus de soixante collaborateurs, reflétant la montée en puissance progressive de l'intercommunale. Cette évolution s'est opérée de manière maîtrisée et graduelle, en phase avec le développement des services proposés, l'augmentation du nombre de membres et la complexification des solutions numériques mises à disposition des Pouvoirs locaux.

Les vagues de recrutement observées sur la période correspondent aux phases clés de croissance de l'activité, notamment :

- \* le déploiement de nouveaux services et plateformes mutualisées,
- \* l'augmentation du nombre d'utilisateurs et des volumes à gérer,
- \* le renforcement des exigences en matière de sécurité, de conformité réglementaire et de support,
- \* la structuration progressive des fonctions de développement, d'exploitation, d'accompagnement et de gouvernance.

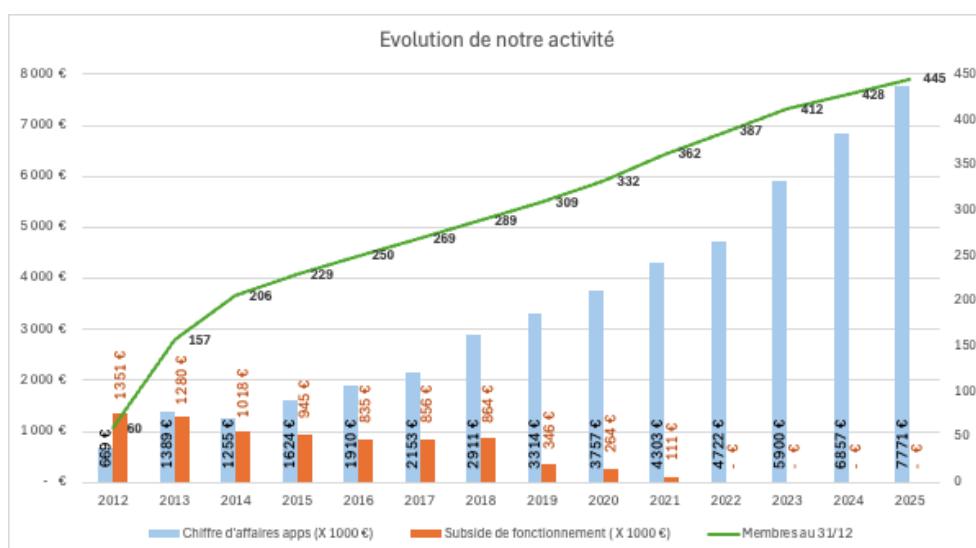
La progression de l'effectif traduit également un choix stratégique de renforcer les compétences en interne, afin de garantir la qualité, la continuité et la maîtrise des solutions proposées. Ce renforcement des ressources humaines constitue un facteur clé de la

capacité d'iMio à industrialiser des solutions numériques à grande échelle et assurer la souveraineté des solutions proposées tout en restant proche des réalités de terrain des Pouvoirs locaux.

Enfin, la croissance du personnel s'inscrit dans un modèle économiquement soutenable, rendu possible par l'augmentation du chiffre d'affaires liée aux services prestés auprès des membres. Elle illustre la transformation d'iMio en un acteur public mature, disposant des compétences nécessaires pour accompagner durablement les Pouvoirs locaux face aux enjeux croissants de la digitalisation.

## Évolution de notre activité

Ce graphique illustre de manière très explicite la trajectoire de développement d'iMio depuis sa création, caractérisée par une croissance continue de l'activité, une diminution progressive de la dépendance aux subsides et une adhésion toujours plus large des Pouvoirs locaux à notre démarche de mutualisation.



Tout d'abord, le chiffre d'affaires lié aux applications et services connaît une augmentation constante depuis notre création. Cette croissance régulière traduit :

- \* l'élargissement du périmètre des solutions proposées,
- \* la montée en puissance de l'utilisation des outils mutualisés,
- \* et la capacité d'iMio à développer des services répondant de manière concrète aux besoins des Pouvoirs locaux.

L'évolution du chiffre d'affaires reflète ainsi une activité en croissance maîtrisée, fondée sur la valeur ajoutée des services prestés plutôt que sur une logique de subvention.

Parallèlement, ce graphique met en évidence une diminution progressive et significative des subsides de fonctionnement, jusqu'à leur disparition complète. Cette évolution illustre

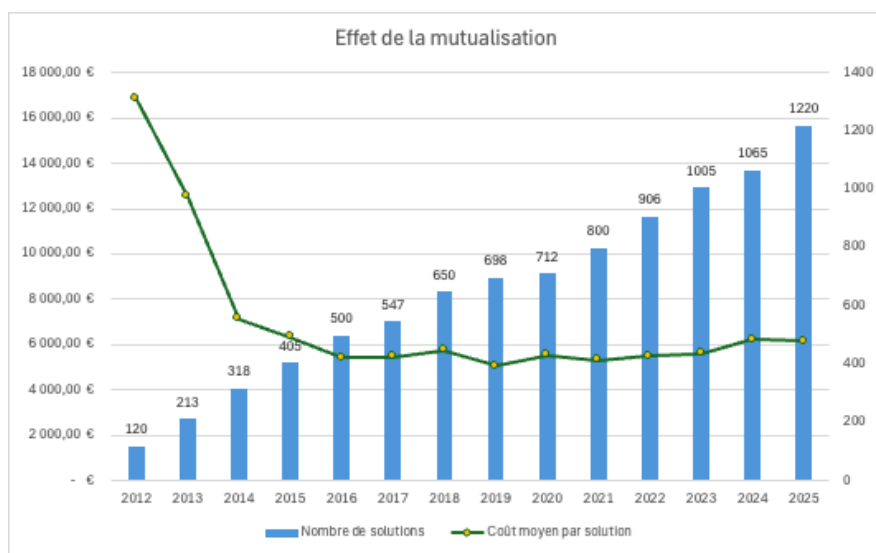
le passage volontaire vers un modèle économiquement autonome, dans lequel le fonctionnement d'iMio est intégralement financé par les services rendus à ses membres. Cette autonomie financière constitue un élément structurant de la gouvernance de l'intercommunale et renforce la soutenabilité et la crédibilité de son modèle à long terme.

Enfin, l'évolution du nombre de membres témoigne d'une adhésion croissante et durable des Pouvoirs locaux à la démarche portée par iMio. La progression régulière du nombre d'adhérents confirme la reconnaissance d'iMio comme acteur public de confiance et partenaire privilégié en matière de mutualisation numérique. Cette dynamique d'adhésion renforce mécaniquement les effets de mutualisation, au bénéfice de l'ensemble des membres.

Pris dans leur ensemble, ces trois indicateurs démontrent la cohérence du modèle de développement d'iMio : une croissance de l'activité portée par les besoins du terrain, une autonomie financière progressivement atteinte et une confiance renforcée des Pouvoirs locaux. Le graphique illustre ainsi la transformation d'iMio en un acteur public mature, durable et économiquement responsable, capable de concilier intérêt général, efficacité opérationnelle et soutenabilité financière.

## Effet de la mutualisation

Ce graphique met en évidence de manière particulièrement parlante l'effet structurant et vertueux de la mutualisation portée par iMio sur le long terme.



Entre 2012 et 2025, le nombre de solutions mutualisées pour les Pouvoirs locaux a connu une croissance très significative, passant d'un périmètre limité à plus de 1 220 solutions en 2025.

Dans le même temps, le coût moyen par solution a connu une forte diminution dans les premières années, liée à la montée en charge rapide de la mutualisation, avant de se stabiliser durablement à partir de 2016, malgré la poursuite de la croissance des périmètres fonctionnels et de la complexité technique.

Cette stabilité du coût moyen par solution constitue un résultat particulièrement significatif. Elle démontre que :

- \* les économies d'échelle générées par la mutualisation compensent l'augmentation naturelle des coûts liés à l'évolution technologique,
- \* l'industrialisation des solutions et la gestion centralisée permettent de maîtriser durablement les coûts d'exploitation des outils,
- \* les Pouvoirs locaux bénéficient d'un accès élargi à des solutions toujours plus performantes, sans augmentation proportionnelle des coûts.

Autrement dit, plus le nombre de solutions et d'utilisateurs augmente, plus le modèle mutualisé absorbe la complexité, tout en maintenant un niveau de coût stable pour les membres. Ce mécanisme permet aux Pouvoirs locaux, quelles que soient leur taille ou leurs capacités financières, d'accéder à des outils numériques modernes, sécurisés et conformes aux exigences actuelles.

Ceci illustre ainsi de manière concrète que la mutualisation n'est pas uniquement un levier d'optimisation budgétaire à court terme, mais bien un modèle structurellement durable, capable d'accompagner la montée en complexité du numérique public tout en garantissant la soutenabilité financière pour les Pouvoirs locaux.

## Conclusions

À l'aube de ses quinze années d'existence, iMio peut mesurer le chemin parcouru depuis sa création à l'initiative du Gouvernement wallon. D'un projet de mutualisation destiné à soutenir la modernisation numérique des Pouvoirs locaux, l'intercommunale est devenue un acteur public structurant, reconnu pour la qualité de ses services, sa proximité avec le terrain et la pertinence de son modèle.

L'exercice 2025 confirme la solidité de ce modèle. La croissance maîtrisée de l'activité, l'adhésion continue des Pouvoirs locaux, la consolidation de l'autonomie financière et le renforcement progressif des compétences internes témoignent de la capacité d'iMio à remplir durablement ses missions d'intérêt général. Ces résultats ont été obtenus dans un contexte institutionnel et réglementaire en constante évolution, marqué par des exigences accrues en matière de sécurité, de conformité et de performance des services publics numériques.

Si le parcours réalisé est significatif, les défis à venir restent nombreux. La transformation numérique des Pouvoirs locaux se poursuit à un rythme soutenu et s'accompagne de nouveaux enjeux, notamment en matière de cybersécurité, d'interopérabilité, de gouvernance des données, d'intelligence artificielle et de maîtrise des coûts publics. Ces évolutions appellent plus que jamais des réponses collectives, coordonnées et durables.

Dans ce contexte, iMio entend poursuivre son rôle de partenaire public de confiance, en renforçant la mutualisation, en développant des solutions adaptées aux besoins réels des Pouvoirs locaux et en contribuant activement à la cohérence de la stratégie digitale régionale. Forte de l'expérience acquise et de la confiance de ses membres, l'intercommunale dispose des atouts nécessaires pour accompagner les Pouvoirs locaux dans les prochaines étapes de leur transformation numérique.

Le Conseil d'administration tient enfin à remercier l'ensemble des membres, partenaires et collaborateurs pour leur engagement et leur contribution au développement d'iMio. C'est grâce à cette dynamique collective que l'intercommunale pourra continuer à relever, avec ambition et responsabilité, les défis qui s'annoncent.

## Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante du rapport de gestion pour l'année 2025 :

- \* Registre des associés
- \* Comptes annuels 2025 – format BNB
- \* Rapport des réviseurs
- \* Rapport du comité d'audit
- \* Rapport de transparence de Groupe Audit Belgium
- \* Rapport du Conseil d'Administration concernant les prises de participation
- \* Rapport d'activités 2025
- \* Liste des marchés 2025
- \* Plan stratégique 2025-2027
- \* Rapport de rémunération 2025